L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 4 OCTOBRE 1884

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884....

6—Tous les gouvernements étrangers ont été invités par le Président des Etats-Unis.... à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition....

8—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace alloué aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les groupes suivants:

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et bois.
IV. Meubles et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, pertes ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.......

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées........ Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant le quantum accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.......

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

38—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MULLEN,
Chef des Installations.

Approuvé:
E. A. BURKE,
Directeur Général.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans:

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général........ (Ils examineront) toutes les questions concernant (leurs) compatriotes, spécialement les matières ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale dans les édifices. Le Directeur Général ne correspondra donc pas directement avec les exposants étrangers et n'examinera aucune de leurs applications individuelles......

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères....... Des formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis.........

E. A. BURKE,
Directeur-Général.
Approuvé: ED. RICHARDSON,
Président.

La Nlle-Orléans, ce 24 mai 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent se sont adressées à lui afin d'établir des relations d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altazin-Gia (Négociant-armateur harengs et morues-goudrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en petits barils dits seizièmes.

2°—MM. Adr. Meanard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM. A. Guillaume & Cie, négociants en vins fins et cognac, à Talence, près Bordeaux (Gironde), offrent des conditions avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rigaut (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la lingerie, sollicite un emploi dans sa partie.

5°—MM. Claris & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépôt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de laos secs pour clichage au papier, &c, fournisseurs de l'Imprimerie Nationale, des maisons Mame, de Tours, et Chaix, de Paris, et des imprimeries des gouvernements Brésilien, Anglais, Belge et Japonais, désirent un représentant pour la vente de leurs produits. Au besoin ils établiraient un dépôt à la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Alfred Duret, le Havre, (Seine Inférieure), représentant de MM. Phipps Brothers & Co de Rio et de MM. Hollworthy & Ellis, de Santos, exportateurs de cafés et agents de MM. Abel Ey & frères de Paris, négociants en vins, désire traiter des affaires de céréales et grains à la commission contre crédits de banque.

7°—M. Firmin Jallien, fabricant de conserves, de sardines et de conserves alimentaires de toutes sortes quai de la Gare, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vivienne, à Paris, courtier agent, pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires ; il désire aussi se mettre en rapport avec un courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M. M. Duclos envoie à ses correspondants une circulaire hebdomadaire, détaillée et très-bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Bravais, chimiste No 27 rue de Londres, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle du Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-microbes Bravais (granules anti-épidémiques du Docteur Amédée Andrien et du chimiste Raoul Bravais) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Duvau aîné, château de Varrains, à Saumur (Maine-et-Loire) offre au public, ses vins mousseux dits de Champagne, à des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Decaudt, natif de Roubaix, (France) ayant travaillé comme surintendant au Carleton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bunting Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme surintendant dans le tissage et le filage des cotons et des laines. Son adresse est 223 rue Tchoupitoulas. M. E. Decaudt est muni de bons certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884
Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cararre, Lille Reims Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Besançon Brest, Caen, Cherbourg, Clermont Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Elbœuf, Limoges, Montpellier La Rochelle, Sedan, Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le Soir Le Voltaire, Le Journal des Chambres de Commerce Le Gaulois.

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps.

MM les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Union Bretonne.

MM Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Person—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clemenceau—Sénateur.
Cordier—Sénateur.

Paul Bert	Député.
Henri Chavetr	"
Clemenceau	"
Mgr Freppel	"
Tony Revillon	"
Rouvier	"
Baron de Soubeyran	"
Soulier	"
Wilson	"

Félix Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Coubert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Cabanieux, A. Pascal, Charles Bal, Donon, Général Victor Maignan, De Mettnacl, Commandant Courrotelles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Spectacles, Bals, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Commençant Dimanche, 5 Octobre.
MATINEES MERCREDI ET SAMEDI.
Engagement de la favorite universelle,

LIZZIE MAY ULMER,

Et pour la première fois à ce théâtre de la comédie-drame domestique de la Nouvelle-Angleterre, écrite expressément pour Mlle Ulmer, par M. E. J. Swartz, intitulée:

DAD'S GIRL.

Dimanche, 12 Oct A BUNCH OF KEYS.
4 oct—

PAVILLON FARANTA,

Coin Congrès et Dauphine, 3e District.

CE SOIR ET PENDANT TOUTE LA SEMAINE

Représentation du grand drame à sensation, en 5 actes et 2 tableaux

LES DEUX ORPHELINES.

Splendide mise en scène. Accessoires et costumes nouveaux. Musique ravissante.
Tous les artistes sont de premier ordre.
25sept—

LEON ODEYROUZE.

"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR,
mars—1an Nlle-Orléans.

Dr. J. B. Perez

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.
mars—84—1an

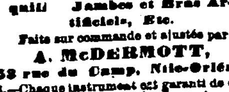

Bandages Herniaires, Bretelles, Suspensoire pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nlle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24avril—84 1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIEME ETAT ANNUEL.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,931 68
Sur les risques de rivières	20,305 94
Primes totales	$293,488 98
Moins les primes non échues	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai 1884	$222,248
Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$105,667 03
Sur les risques maritimes	6,553 87
Sur les risques de rivières	6,104 92
axes et dépenses, moins l'intérêt	15,843 90
Réassurances et primes remboursées	21,137 18—$155, 6 9
Profits	$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$247,045 88
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bon Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	46,280 58
	$648,151 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et recte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPERO,	J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY,	JOS A SHAKSPEARE
D. FATJO,	JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH,	D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE,	B. W. TAYLOR.

17 juin

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

Doses — *Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la **Constipation**, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour **Indigestion**, ou **Dyspepsie**, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les **Maladies du Foie**, les **Désordres Bilieux**, et la **Jaunisse**, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les **Vers**, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Eruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les **Rhumes** et **Refroidissements**, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la **Diarrhée** et la **Dysenterie**, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les **Rhumatismes**, la **Goutte**, la **Névralgie**, et la **Sciatique**, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les **Tumeurs**, l'Hydropisie, les **Douleurs des Reins**, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La **Suppression**, et l'**Ecoulement Pénible des Menstrues**, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PREPAREES PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente chez tous les Pharmaciens.

Agence d'Emigration Française

Le SOUSSIGNE a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui auraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur,
304 E. Third street,
Presley Block, St-Paul, Minn.

19..

L.S.L.

OUE TOUT —LE— MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION —DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K,

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans,

MARDI, 14 OCTOBRE 1884

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'United States ou American Express Money Order, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à la

New-Orleans National Bank

New Orleans, La...

DEMANDES.

Un docteur d'Europe demande une place à la campagne où il n'y a pas de médecin. Il préférerait un endroit près de la ville. Ecrire à "Docteur" bureau de ce journal.
27 sept—6f

Un jeune garçon, de 13 à 14 ans, actif et intelligent, désirerait se placer dans un magasin ou un bureau, où il pourrait se rendre très utile. Il se contentera d'un salaire modéré. S'adresser rue du Quartier, No 96 1/2, entre Bourbon et Dauphine. 14 sept—

Chien perdu—Un chien tayau déjà âgé, black and tan, ayant une partie de la queue blanche. Une récompense sera payée à la personne qui le ramènera à l'encoignure Ursulines et Johnson. 3 oct—3f

Perdu ou volé.—Un billet souscrit par M. Philippe Raguet à l'ordre de Antoine Girard pour la somme de Trois Cent Soixante Quinze ($375) Piastres. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter au soussigné, le paiement en ayant été arrêté.
ANTOINE GIRARD,
1 oct—3f. 101 rue Toulouse.

A LOUER.

A louer—Une résidence spacieuse située encoignure Esplanade et Johnson, 3me district, ayant toutes les commodités voulues, ainsi que water works, deux citernes, etc. S'adresser à M. Pierre Lanaux, No 27 rue Conti.
17 sept—14f

A VENDRE.

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'*Abeille*.
29 avril—

Transfert de bureau.—A. WILLOZ, courtier, a transféré son bureau au coin des rues Baronne et Gravier. 24 sept—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans.

Je certifie par les présentes que le 14ème jour de juin 1884, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes suivants, savoir:

interdiction de Frederick Hecker, Jr. } No 8,869, Division "C."

Cette affaire a été appelée aujourd'hui par continuation. A. M. Henderson pour le demandeur, le défendeur étant absent et non représenté. La Cour ayant entendu les plaidoiries et les témoignages ainsi que les motifs allégués de la part du défendeur à l'appui de l'exception enregistrée, et considérant en outre qu'il était pleinement établi que le défendeur Frederick Hecker Jr est complètement dépourvu de raison et doit être interdit;

Il est ordonné, adjugé et décrété que l'exception enregistrée au nom du défendeur est écartée, et que le dit Frederick Hecker Jr est par le présent déclaré incapable d'accomplir raisonnablement aucun des actes qu'une personne majeure et saine d'esprit pourrait accomplir, et conséquemment qu'il est interdit à tous égards.

Jugement rendu le 24 juin 1884.
Jugement signé le 28 juin 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 3e jour d'octobre 1884 de l'année de N. S. mil huit cent quatre-vingt quatre.

M. A. McDONNELL,
4 oct—3f—1fpsem Député Greffier.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de B. Gerde.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 12,212 Division B—Attendu que Peter Gerde a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu B. Gerde, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 oct—4 8 12

Succession de Wm. B. Lloyd.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 12,211—Division—Attendu que P. S Wiltz, Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm. B. Lloyd, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2oct—2,7,11

Succession de J. L. Nevers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,844 Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Margaret Nevers, tutrice administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er oct—1, 5, 10.

Succession de Frédérick Berger.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,275—Division A—Attendu que Mme Veuve Emilie Berger, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frédérick Berger, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
1er oct—1,5,10.

Succession de Mme J. P. Duprat.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,889—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. P. Duprat, Exécuteur Testamentaire et Tuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1 oct—1, 5, 10

Succession de Theodore Baumann.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 12199—Division A—Attendu que Emile Baumann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Theodore Baumann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30sept—30 4 9 oct

Succession de Thomas P. McDavitt.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 12,194—Division E—Attendu que Mme Veuve Mary Jane McDavitt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas P. McDavitt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 sept—28—2,7 oct

Succession de Robert B. Elliott.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 12162—Division C—Attendu que Mme Vve Grace Lee Elliott a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Robert B Elliott, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27sept—27 oct 1 5

Succession de Mme M. E. Rapier,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 12,181—Division D Attendu que Thomas G Rapier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme M. E. Rapier, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 sept—25 30—4oct

P. E. Sarrazin & Krebs et Pierre E. Sarrazin et Armand D. Krebs, individuellement, etc., vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,254—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. E. Sarrazin, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier,
26sept—26 30 5 oct

Compagnie d'Assurance sd LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

Bureaux: coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, A. DTLVAILLE
RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, 30 juin, 1882, est comme suit:

Actif	$4,407,806 24
Passif	2,670,383 44
Surplus	$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois de l'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.

31 décembre83

Avis.

Nous avons l'honneur d'annoncer au public que nous avons été nommés agents généraux de la ligne Commerciale Française de steamers.

S. V. FORNARIS & CO.,
193 rue Gravier.
Sept—1m Nouvelle-Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Albert H. Lehde vs. Mme Mary Bevan.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 12,117—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 novembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet 251, qui est borné par les rues St Patrick, St David, Harmonie et Septième; le dit terrain ou portion de terrain formant le coin des rues Harmonie et St Patrick, mesure, d'après un plan fait par L. H. Pilié, voyer, en date du 25 avril 1881, annexé à un acte en l'étude de W. H. Pascoe, notaire, soixante deux pieds huit pouces et une ligne de face à la rue St Patrick, cinquante six pieds dix pouces de largeur dans le fond sur quatre-vingt deux pieds un pouce et quatre lignes de profondeur sur la ligne attenant au lot No 8, et à peu près quatre-vingt-deux pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et de façade à la rue Harmonie.

Etant la même propriété qui fut acquise par la défenderesse, comme elle le déclare, avec de l'argent reçu par elle de la succession de sa tante Maria Aldrich, de Mt Vernon, Indiana, de Christophe Bungesser, conformément à un acte passé pardevant W. H. Pascoe, notaire, le 28 avril 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 oct—4.10,17,24,31 nov4

Succession de Edwin Hughes.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,828—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Bordeaux, Prytania et Valence, et désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 11 février 1853, et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les dits lots numéros trois et quatre se touchant et mesurent chacun trente trois pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds. Les lots numéros cinq, six, sept et huit se touchent aussi et mesurent chacun trente-trois pieds six pouces de face à la rue Prytania sur une profondeur semblable et entre lignes parallèles de cent pieds. Le lot numéro huit forme le coin des encoignures des rues Prytania et Bordeaux; et les lots numéros neuf, dix, onze, douze et treize se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Pitt et Bordeaux.

2° Quatre lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros six, sept, huit et dix de l'îlet No 44, compris entre les rues Colisée, anciennement Plaquemine, Perrier, Belcastle et Dufossat, et mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent un pieds entre lignes parallèles.

3° Six lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit de l'îlet numéro vingt-sept, compris entre les rues Camps, Magazine, Belcastle et Dufossat, et mesurent comme suit, à savoir: Le lot numéro treize trente-trois pieds neuf pouces de face à la rue Dufossat, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots numéros quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit mesurent chacun trente pieds de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 sept—2,9,16,23,30—oct 3,4.

A. J. Ward's Sons vs. J. B. Moore & Co.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—No. 6612—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, sur les lieux ci après désignés, MARDI, 7 octobre 1884, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

3 pupitres, 10 baquets de graisse pour roues, 1 presse à copier et table, 1 stove avec tuyaux, 8 robinets en cuivre, 6 chaises, 1 Perrot, Patent Fire Extinguisher, sign, 1 Babcock Fire Extinguisher, patentés par J. B. Moore & Co, et 6 1/2 boîtes, 1 lot de tamis, 1 1/2 barillets de clous, et autres articles maintenant renfermés dans le local coin Dryades et Lafayette, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 sept—26 oct 3 7

Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans vs. J. B. Moore & Co.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,914—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue du Magasin, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI le 21 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et ce qui en dépend, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dry des, Baronne, Lafayette et Girod, désignés par les Nos. Un et Deux, sur un plan de Louis H Pilié, voyer, en date du 8 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de E. Bouny, notaire, et mesurant d'après ce plan: Le lot No Un au pied américain, trente pieds, 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes. Le lot No Deux touche au lot No Un et forme le coin des rues Dryades et Lafayette et mesure, pied américain, trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette, entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds, dix pouces cinq lignes. Ensemble avec les machines, fourneaux, pompes, réservoirs en fer, bâtiments, filtres, tuyaux, poulies, etc, faisant partie de la propriété ci-dessus et ayant le caractère d'un immeuble.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, un montant suffisant pour payer la somme actuellement due dans la présente affaire, à savoir: $4000 avec 6 0/0 d'intérêt par an du 31 juillet 1884 et 3 août 1884 et 8 0/0 intérêt par an du 1er juillet 1884, jusqu'au jour de la vente; 5 0/0 de frais d'avocat sur $4000 et les frais et dépens du procès et de la vente et les taxes dues sur la propriété, le reste du prix d'adjudication, une moitié, le 3 août 1885, avec intérêt à raison de 6 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1885 et de 8 0/0 après cette date jusqu'au paiement; l'autre moitié le 3 août 1886 avec intérêt à raison de 6 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'au 3 août 1886 et au taux de 8 0/0 après cette date jusqu'à parfait paiement, et avec le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété adjugée.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

NOTA.—On pourra obtenir du shérif la permission d'examiner la propriété civile tous les jours, excepté les dix jours précédant la vente, et pendant ces dix jours précédant la vente on pourra examiner la dite propriété tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, en s'adressant au gardien sur les lieux.

19 sept—19 26—3, 10, 17 21oct.

Mme Sylvanie H. Fenegre vs H. J. Mullan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 12,104—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, MARDI, 4 novembre 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances droits, voies, avantages et privilèges, &c., situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Conroy, Carondelet et St Charles comme le lot numéro trente quatre, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington, sur deux pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur, d'après un plan de C. A. Hedin, déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire en cette ville, du 4 octobre 1853 et ...

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de John A. Philips, conformément à un acte passé pardevant Edward ... anciennement notaire en cette ville, le 13 mai 1867.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er oct—1 8 15 22 29 nov 4

VENTE DE CONSTABLE.

Mme H E Stewart vs Jno Nelson et sa femme.—No 6855—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wm Voorhies, Juge de la Seconde Cour de Cité de la Nlle Orléans et agissant comme Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No 152, rue Lafayette, MARDI, 14 octobre, à midi, des objets ci dessous décrits, à savoir: Un lot de meubles de maison saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré au bureau.

Conditions, comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable. 4oct—1 9 14

C. C. Piper vs Charlotte Shepherd.

Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, No 7685—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Chas. G. Ogden juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt de Charlotte Shepherd, dans un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, connu comme lot 5, îlet 154 nouveau plan de Carrollton, borné par les rues Burdette Washington, Quatrième et Plum, dans le 7me District de cette ville, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, acquis par acte pardevant F. Deibel, notaire, le 14 février 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK CARAMBAT, Constable.
16 sept—16,23,30—oct 7,14,18

A. Berman vs P. O'Brien.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—No 6632—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Wm Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans et siégeant comme juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à l'écurie de Reagans, rue Baronne, entre Poydras et Lafayette, SAMEDI, le 4 octobre 1884, à midi—Un cheval noir saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable.
24 sept—24,29—4 oct

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL.

Succession de M. Sandford.

No 12,085—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

Par ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, 38 rue Royale—LUNDI, le 20 octobre 1884, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la buvette de Barrott, coin des rues Villeré et Bouny, par ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 16 septembre 1884, la propriété suivante—

Un lot de terre situé à McDonoghville, désigné comme lot No 4, de l'îlet No 11, mesurant 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 112 pieds, conformément à un plan de Jos Pilié, en date du 5 décembre 1832.

Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant E. Cambray, notaire aux frais de l'acquéreur.
19 sept—19,26—oct 3,10,17

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

—Dans l'affaire de—

Mlle Mary Ann Ames et als. vs. Mlle Bridget Smith.

No 12,075—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan à un long crédit pour effectuer un partage.

Par W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A rendu et signé le 18me jour de septembre 1884, dans l'affaire de Mlle Mary Ann Ames et als. vs. Mlle Bridget Smith, dossier No 12,075, pour un partage, il sera vendu—

Propriétés dans le Premier District.

1° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Erato, Sud Rempart et Clio, désigné par le No. 14, et mesure vingt-neuf (29) pieds de face à la rue Sud Rempart, sur cent douze (112) pieds six (6) pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

2° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite. Le dit lot forme le coin des rues Sud Remparts et Clio, et mesure vingt-neuf (29) pieds quatre (4) pouces et deux-huitième (2-8) d'un pouce faisant face à la rue Sud Remparts sur cent douze (112) pieds six (6) pouces de profondeur et façade à la rue Clio, entre lignes parallèles.

3. **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, White et Sud Franklin, et désigné comme le lot No neuf (9). Le dit lot forme le coin des rues Erato et Sud Franklin, et mesure trente-deux (32) pieds de face à la rue Sud Franklin sur une profondeur et façade à la rue Erato de quatre-vingt-seize (96) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes.

4° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Julia, Baronne et Dryades, et désigné par le numéro cinquante-deux (52), lequel lot de terre mesure vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Delord, sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec l'usage d'une allée commune à l'arrière, ouvrant sur chacune des rues Baronne et Julie, commune avec ce terrain et autres adjacents.

5° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus dernièrement décrite désignée par le numéro cinquante-trois (53) et mesurant vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Delord sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune à l'arrière, ouvrant sur chacune des rues Dryades et Baronne, commune à ce terrain et autres adjacents.

Toutes les mesures ci-dessus sont au pied américain, entre lignes parallèles, et d'après les plans exposés sur les lieux de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acheteurs, et la balance en paiements égaux à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente, les billets seront divisés en coupons au gré des acquéreurs et garantis par hypothèque spéciale avec la clause de non aliénation; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, transfert de polices d'assurance. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1884, et feront comptant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas T Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 sept—21 23 28—oct 5 12 19 et 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

MASTER'S SALE.

Cour de Circuit des Etats-Unis District Oriental de la Louisiane Master's Sale. W. I. Hodgson Encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet. Vente Importante de Vingt-huit Ilets de terre de valeur, subdivisés en 565 lots sur le chemin de Gentilly et à proximité dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, tous élevés Secs et d'un Accès Facile au quartier des affaires de la ville. On peut y établir de délicieuses résidences rurales unissant le calme et la tranquillité de la campagne au confort et aux agréments de la ville. Ces terrains conviennent particulièrement à l'établissement de vergers, de potagers et de laiteries. Vente à un long crédit et à un faible intérêt.

Conformément aux décrets en équité de l'Honorable Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane, rendus le 16e jour de Juin 1884 dans les différentes affaires de Mary E. Randolph, veuve de feu Wm. M. Randolph contre Myra Clark Gaines, No 7020 et de Joseph H. Kohn contre Myra Clark Gaines, No 10...., et Hubert .... et feu E. Warren M ... contre Myra Clark Gaines No 10266, je procéderai par le Master spécial en chancellerie de la dite Cour, à vendre par le ministère de W. I. HODGSON, Encanteur,

Mercredi, 15 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez, en cette ville, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, les terrains ci-après décrits, appartenant à la dite succession, les dits biens étant de l'héritage de feu Daniel Clark, savoir:

Dans le Troisième District.

1. Dix-sept lots de terre dans l'îlet No 1947 borné par les rues Abundance, Treasure, St Antoine et Bagatelle.

2. Vingt-quatre lots de terre étant l'îlet entier No 1924, borné par les rues St-Antoine, Annette, Abundance et Treasure.

3. Quatorze lots de terre, étant l'îlet entier No 1931, borné par les rues Treasure et New Orleans, London et Marigny Avenue.

4. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 1965, borné par les rues New Orleans, New St Bernard, Benefit et Treasure.

5. Dix-neuf lots de terre dans l'îlet No 1971 borné par les rues Français, Champs Elysées Benefit et Treasure.

6. Dix huit lots de terre, dans l'îlet No 1972 borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.

7. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2102, borné par les rues Marigny Mandeville, Benefit et Humanity.

8. Vingt-quatre lots de terre, étant l'îlet entier No. 2103, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Humanity et Benefit.

9. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2104, borné par les rues Champs Elysées, Français, Humanity et Benefit.

10. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2105, borné par les rues Français, Union Humanity et Benefit.

11. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2109, borné par les rues Annette, New St-Bernard, Humanity et Benefit.

12. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2110, borné par les rues New Orleans, New St Bernard, Humanity et Benefit.

13. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2138, borné par les rues New Orleans, New St-Bernard, Humanity et Pleasure.

14. Vingt-quatre lots de terre, étant l'îlet entier No. 2140, borné par les rues St-Antoine, Annette, Humanity et Pleasure.

15. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2143, borné par les rues Français, Union Humanity et Pleasure.

16. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2244, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Humanity et Pleasure.

17. Vingt-quatre lots de terre, étant l'îlet entier No. 2245, borné par les rues Champs Elysées Marigny, Humanity et Pleasure.

18. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2147, borné par les rues Mandeville, Marigny, Humanity et Pleasure.

19. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 228, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Richelieu ou White et Pleasure.

20. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2282, borné par les rues Français, Union, Richelieu ou White et Pleasure.

21. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2286, borné par les rues Annette, Nouveau St Bernard, Richelieu ou White et Pleasure.

22. Dix-neuf lots de terre, étant l'îlet entier No 2287, borné par les rues New Orléans, Richelieu ou White, Nouveau St-Bernard et Pleasure et le Chemin Gentilly.

23. Ilet de terre triangulaire, No. 2326, borné par les rues Nouveau St-Bernard, Annette et Richelieu ou White et le Chemin Gentilly.

24. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2331, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Sorre et Richelieu ou White.

25. Treize lots de terre, dans l'îlet No. 2468, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Sorre et Beauregard.

Dans le Deuxième District.

26. Trois lots de terre Nos 3. 19 et 20, dans l'îlet No. 350, borné par les rues Septième, Broad Live Oak et Bellechasse.

27. L'îlet de terre triangulaire, No 353 borné par les rues Ursulines, Bellechasse et White.

Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues par îlet ou subdivisions, conformément aux plans que l'on peut voir au local de la vente.

CONDITIONS—Comptant au moment de la livraison des titres; ou un tiers comptant, et le reste en paiements égaux, à un et deux ans à partir du jour de la vente au gré des acquéreurs. Les billets porteront 6 0/0 d'intérêt courant et 8 0/0 d'intérêt éventuel avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur pour assurer toutes les garanties habituelles. Les billets seront divisés en coupons si les vendeurs le désirent. Un dépôt au comptant de 10 0/0 sur tous les lieux pour assurer l'exécution des conditions de la vente.

Les propriétés ci-dessus seront vendues libres d'hypothèques et de charges quelconques; libres aussi de toutes taxes d'Etat, de ville, de drainage, y compris celles de l'année 1884.

Les actes de vente seront exécutés par le Master pardevant SAMUEL FLOWER, Notaire, aux frais des acquéreurs.

J. WARD GURLEY,
Special Master in Chancery.
SINGLETON & BROWN,
H. D. OGDEN,
Solliciteurs pour les Demandeurs.
14 sept—14,21,28—oct 5.12 à la vente

Mme W. Gallagher vs. Mme M. S. Phillips.

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—No 6,734—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wm. Voorhies, Juge de la Deuxième Cour de Cité, siégeant pour la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St. Charles et Carondelet, MERCREDI, le 8 octobre 1884 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles, saisi dans l'affaire ci-dessus conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Condition—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable.
27sept—27—2, 8 oct

PAR JAS. P. GUINAULT

ANNONCE JUDICIAIRE.

BELLE VENTE DE MAGNIFIQUES PLACEMENTS

—DE—

Propriétés Centrales de Choix.

COMPRENANT

Magasins et résidences situés dans le Premier et Second Districts de cette ville, et terrains vacants dans le Troisième District.

SUCCESSION DE ANTOINE CARRIERE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No. 11,591.

Par JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—

Le Samedi 8 Novembre 1884

Il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles— En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 3 septembre 1884 par W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, siégeant à la place de l'Honorable Henry L. Lazarus, Juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Les propriétés suivantes et actions appartenant à la susdite succession, savoir:

Actions.

18 actions de $50 chacune du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans de cette ville d'après certificat No 335 daté 22 août 1872

286 actions de $100 chacune du fonds capital de la Compagnie du Canal Carondelet de cette ville d'après les titres suivants:

No		daté	pour	actions
No 48,	daté	1er déc. 1858,	pour	63 actions.
" 152,	"	10 avril 1863,	"	25 —
" 160,	"	9 " 1866,	"	20 —
" 167,	"	25 mars 1867,	"	24 —
" 168,	"	" "	"	50 —
" 182,	"	29 " 1870,	"	10 —
" 239,	"	19 avril 1875,	"	28 —
" 246,	"	2 déc. 1875,	"	51 —
" 251,	"	22 février 1879,	"	5 —
" 254,	"	25 juillet 1879,	"	10 —

Propriétés foncières

PREMIER DISTRICT.

Magasin en briques à quatre étages, encoignure des rues St-Charles et Poydras.

1° UN LOT DE TERRE formant encoignure dans l'îlet compris entre les rues St-Charles, Poydras, Carondelet et Perdido, mesurant 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St-Charles, sur 100 pieds de profondeur, et faisant face à la rue Poydras.

Ensemble un magasin en briques à trois étages, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux, et quatorze chambres au-dessus aux étages supérieurs, verandas en fer au premier et second étages et faisant face aux rues St Charles et Poydras.

Une autre bâtisse en briques à trois étages, attenant à la bâtisse ci-dessus décrite, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin subdivisé en deux magasins et onze chambres aux étages supérieurs, deux escaliers de service pour la maison principale et la bâtisse attenante, cour carrelée, citerne, hydrant, chambre à bain, lieux d'aisance à chaque étage, gaz, etc., etc.

Le rez-de-chaussée du magasin de l'encoignure est loué à M. Dan Hurley sans bail à raison de $100 par mois

Le rez-de-chaussée de la bâtisse de derrière faisant face à la rue Poydras Nos 153 et 155, est loué sans bail à raison de $40 par mois.

Les étages de la bâtisse principale, ainsi que ceux de la bâtisse attenante, sont loués à bail à M. Geo M. Lally et connu comme l'Hôtel Lally, jusqu'au 1er octobre 1885, à raison de $100 par mois—le tout faisant un revenu annuel de $2,860.

Magasin en briques à deux étages, rue St Charles No 16.

2. UN LOT DE TERRE dans l'îlet renfermé par les rues St Charles, Camp, Canal et Commune, mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue St. Charles, sur 86 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble un magasin en briques à deux étages, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin, avec escaliers sur la rue conduisant aux étages supérieurs, verandah en fer sur la façade, cour dallée, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Cette propriété est louée $165 par mois.

Second District.

Magasin en briques à deux étages à l'encoignure des rues Canal et Bourgogne.

3. UN TERRAIN D'ENCOIGNURE, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Bourgogne, Remparts et Iberville, lequel lot de terre mesure 30 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue du Canal, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Bourgogne.

Ensemble un magasin en briques à deux étages, avec résidence au-dessus, une autre bâtisse basse en briques de deux chambres, faisant face à la rue Bourgogne, hydrant, citerne, lieux d'aisance, cour carrelée, etc, etc.

Dans la bâtisse principale les deux étages au-dessus se composent de huit chambres à coucher, deux corridors, vestibule et deux cabinets, verandahs en fer sur les rues Canal et Bourgogne. Cette propriété est louée à bail à M. Julius Hart, à raison de $175 par mois jusqu'au 1er octobre 1885.

Magasin en briques à un étage rue Decatur No 41.

4° UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Decatur Levée Bienville et Douane, lequel lot de terre mesure 23 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Decatur sur 315 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et fenêtres en fer sur la façade. Cette propriété est louée à M. Paul Gelpi, à raison de $33.33 1/3 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Trois magasins en brique à deux étages, à l'encoignure des rues Bienville et Decatur.

5° UN TERRAIN formant encoignure dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Decatur, Chartres et Conti, lequel lot mesure 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Decatur sur 109 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur et de face à la rue Bienville et tout plus ou moins.

Ensemble un magasin en briques à deux étages construit à l'encoignure avec voûte en fer pour entrer, un autre magasin en briques à deux étages, attenant, faisant face à la rue Decatur.

Ce magasin est loué à bail à M. Auguste Racket à raison de $100 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

Un autre magasin en briques à deux étages, avec résidence au-dessus et faisant face à la rue Bienville, et attenant dans la profondeur aux deux magasins ci-dessus décrits.

Ce magasin est loué sans bail à raison de $30 par mois.

Résidence de choix en briques à un étage, rue Bourbon, No. 181.

6. UN LOT DE TERRE dans l'îlet compris entre les rues Bourbon Dauphine, Ste Anne et Dumaine, lequel lot de terre mesure 65 pieds 4 pouces de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la ligne vers la rue Dumaine, 85 pieds 6 pouces sur une première profondeur sur la ligne vers la rue Ste Anne, de là retournant à angle droit vers la rue Dumaine 23 pieds, de là sur une seconde profondeur de 44 pieds 6 pouces et 3 lignes et 32 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence de choix en briques à un étage, très spacieuse, ayant au rez de chaussée un grand corridor d'entrée au centre, et de chaque côté de ce corridor, deux magnifiques et très riches salles à manger, vestibule derrière servant de salle à manger, avec vaisselier.

A l'étage supérieur, corridor au centre, cinq chambres à coucher cabinet, grand vestibule, et galerie derrière, balcon en fer avec marquise sur la façade et le côté, gaz dans la maison.

Dans la cour une bâtisse en briques à un étage, contenant cinq chambres au rez-de-chaussée et cinq au-dessus, galerie sur le côté et lieux d'aisance, cour dallée, citerne, hydrant, et un joli jardin d'agrément.

Résidence en briques à un étage rue Ste. Anne No 23.

7° UN LOT DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Bourbon et Dauphine, lequel lot de terre mesure 36 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Ste-Anne sur 129 pieds de profondeur. Ensemble une résidence en briques à un étage ayant au rez-de-chaussée quatre chambres avec porte à coulisse, galerie derrière et deux cabinets, cinq chambres à coucher au-dessus et verandah en fer sur la façade; ayant quatre chambres à l'étage, cour carrelée, partere, citerne, lieux d'aisance, &c., &c.—Loue $.... par mois.

Résidence à étage en bois, à l'encoignure des rues Esplanade et Derbigny.

8° UN LOT DE TERRE dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Claiborne, Derbigny et la ligne du Bayou Lequel lot de terre mesure 55 pieds 5 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 158 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny, 165 pieds 6 pouces sur la ligne opposée sur une ligne oblique et 11 pieds 9 pouces de longueur sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence en bois à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, salon double et salle à manger tous avec portes à coulisse, vestibule, galerie derrière, et à l'étage supérieur corridor, et quatre chambres à coucher chambre à bain avec lieux d'aisance, galerie derrière, balcons sur la façade et le côté, dans la cour et attenant à la maison une bâtisse à étage en bois ayant trois chambres au rez-de-chaussée et trois au-dessus, lieux d'aisance, etc, citerne, serre-chaude, hangar à bois et à charbon, cour carrelée, jardin, etc.

TROISIEME DISTRICT.

TERRAINS VACANTS.

9° DEUX LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, St Antoine, Lot et Espérance; lesquels deux lots mesurent ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 128 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

10° DEUX LOTS DE TERRE dans l'îlet borné par les rues Bagatelle St Antoine, Lot et Canal Marigny, mesurant ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Le tout d'après les plans faits par Chs. G. de Lisle, en date du 1er octobre 1884.

Termes et Conditions.

Pour les Actions Comptant.

Pour les Propriétés Foncières.

Un tiers ou davantage comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, avec dix pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des dits billets et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets et toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acheteurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente afin de garantir leurs adjudications.

4oct—4, 11, 18, 25—1, 8 nov.

Médaille d'Or, Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

Venant d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré, Brevété pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
18avr—

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente positive et sans réserve.

Magnifique occasion pour placement de plusieurs propriétés situées dans le 1er et 2d Districts

Charmante résidence de famille à étage dans un joli voisinage sur l'avenue Franklin No 298—entre les rues Clio et Calliope.

Maison double, façade en briques, rue des Ursulines No 167.

Maison double, rue de l'Hôpital Nos 114 et 114 1/2.

Grand terrain avec bâtisses rue Dumaine No 436.

Par JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 octobre 1884, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, les propriétés suivantes, savoir—

Premier District.

1° Un lot de terre mesurant 29 pieds de face à l'Avenue Frank in sur 112 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur entre les rues Clio et Calliope. Ensemble une charmante résidence de famille en bois à mansarde, ayant au rez-de-chaussée vestibule, salon, salle à manger, vaisselier, cuve, galerie haut et bas, cuisine avec un range ainsi qu'une bouillotte en cuivre cinq chambres à coucher à l'étage supérieur ainsi qu'une magnifique chambre à bain à douche à eau chaude et froide, lieux d'aisance, haut et bas, cheminée en marbre blanc dans le salon, gaz dans toute la maison avec les lustres.

Une autre bâtisse à étage en bois attenant à la bâtisse principale, construite sur toute la largeur du terrain, le rez-de-chaussée étant briqueté, servant comme buanderie, chambres à repasser à bois et charbon, et ayant au-dessus deux belles chambres bien finies; dans le tout de la bâtisse principale il y a un réservoir de la capacité de 6,000 gallons d'eau, alimentant la chambre à coucher de devant, la chambre à bain et la cuisine, citerne de 6000 gallons avec caves au dessous, cour briquetée.

Le tout en parfait état et loué $40 par mois.

Second District.

2° Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur, entre les rues Dauphine et Bourbon; ensemble une maison double en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie derrière, cuisine double, couverte en ardoises, deux citernes, puits en briques, cour briquetée, etc. Loué $24 par mois.

3° Un lot de terre, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 116 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur entre les rues Remparts et St. Claude.

Ensemble une maison double, façade en briques ayant six chambres dont deux dans les mansardes galerie derrière et deux cabinets, cuisine de quatre chambres, couverte en ardoises, hangar, deux citernes, hydrant, chaque locataire, puits en briques, lieux d'aisance, cour briquetée, hangar, etc, gaz dans la maison Louée $35 par mois.

4° Un grand terrain mesurant 39 pieds 7 pouces de face à la rue Dumaine sur 166 pieds de profondeur, entre les rues Tonti et Rocheblave. Ensemble une maison en bois ayant deux belles chambres, deux cabinets, galerie fermée et ouverte, gaz dans la maison, cuisine double, écurie, deux citernes, etc, etc. Louée $12 par mois.

Le tout conformément aux plans maintenant exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant ou davantage à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs. 1er oct—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie résidence cottage, à deux corps-de-logis.

Au coin des rues Première et Constance.

Succession de feue Sarah H Graham.
Cour Civile de District, Dossier de la Cour No. 10,651.

—A l'encan.—

Par W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T Houston Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en remplacement de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la dite Cour Division E, maintenant en congé, en date du 11 septembre 1884, dans l'affaire de la succession de feue Mme Sarah H Graham No 10651 du dossier de la cour, il sera vendu à l'encan.

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Constance et Live Oak et Laurel, et désigné comme lot No 1 mesurant 31 pieds 8 pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade à la rue Première, de 120 pieds, lequel terrain forme l'encoignure des rues Première et Constance.

Sur le terrain se trouve construit une jolie résidence cottage en bois à double corps-de-logis, à deux corps de logis recouverte en ardoises, avec une bâtisse à un étage (dépendance) ayant tout ensemble 9 chambres chacune avec eau et gaz, gaz dans toute la maison, cave dans chaque corps de logis, hangar, lieux d'aisance, le tout en parfait ordre. La maison est louée à raison de $40 par mois. La propriété peut être examinée avec une carte de l'encanteur.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et sécurité à partir du jour de la vente incluant l'hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite et police d'assurance transférée. L'acquéreur assumera et paiera toutes les taxes dues et exigibles en 1884, et devra faire un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 18

PAR J. V. GOURDAIN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison cottage à un étage.

No 340 rue St Philippe, formant l'encoignure de la rue Galvez, dans le Deuxième District de cette ville.

Succession de Charles Delassize.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D—No 12 051.

Par J. V. GOURDAIN Encanteur—Bureau, No 73 rue Bienville—SAMEDI, 25 octobre 1884 à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 16 septembre 1884, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le numéro un, dans l'îlet No 17, borné par les rues Galvez, St Philippe, Dumaine et Miro, mesurant 29 pieds 6 pouces et 4/3 de lignes de face à la rue St Philippe, 29 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, 91 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Galvez et 91 pieds 7 pouces et 1/4 de ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 2

Les améliorations comprennent une maison cottage à un étage, retirée de la rue, ayant trois chambres, un cabinet et galerie, cuisine ayant une chambre, cave, puits, hangar et lieux d'aisances, aussi une petite bâtisse faisant face aux rues St Philippe et Galvez, en usage comme un shop de bois et de charbon.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. D. Chrétien, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 sept—20 27—oct 4, 11, 18, 25

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à proximité du site de l'Exposition, etc.

Succession de George Jacob Weigel et de Elisabeth Litbman, son épouse—No 10,646

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par HOEY & O'CONNOR,—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 août 1883, il sera vendu, à l'encan—

1° Treize terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Preston, Calhoun, Market et l'Avenue Henry Clay, formant la moitié du dit îlet, mesurant 334 pieds 4 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Preston, 327 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Market, 324 pieds 7 pouces de face à l'Avenue Henry Clay. Les lots Nos 6 à 10 inclus la façade sur la rue Calhoun, mesurant chacun 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la dite rue sur une profondeur de 120 pieds. Les lots Nos. 11, 12, 13, font face à la rue Preston et mesurent chacun 31 pieds 4 pouces 7 1/2 lignes sur une profondeur de 162 pieds 3 pouces 1 ligne. Les lots Nos 14 à 18 mesurent chacun 32 pieds 4 pouces 3 lignes de face à l'Avenue Henry Clay sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence cottage, au coin de l'Avenue Henry Clay et de la rue Preston, et une résidence cottage, au coin des rues Calhoun et Preston.

2° Un certain terrain dans l'îlet ci-dessus décrit désigné comme lot No 2, mesurant 32 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Calhoun sur une profondeur de cent vingt pieds.

3° Six terrains avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chesnut, Camp, Dufossat et Soniat, les dits lots sont désignés par les Nos 11 à 16 inclusivement; le lot No 13 forme le coin des rues Chestnut et Dufossat et mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur et façade à la rue Dufossat de 109 pieds entre lignes parallèles; le lot No 14 mesure 31 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les lots Nos 15 et 16 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 11 mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Dufossat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 12 mesure 31 pieds de face à la rue Dufossat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois.

Conditions de la vente—Comptant, les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John Bendernagel, notaire.
16 sept—16,24—1,9,18 oct

Lisez! Démocrates! Lisez!

Cinq mois pour Deux Piastres seulement.

The National Daily Democrat,

Washington, D. C.

Grand journal démocratique quotidien composé de 28 colonnes renfermant toutes les nouvelles de Washington, aussi nouvelles locales politiques, générales et étrangères, expédié partout à partir de ce jour jusqu'au 30 Novembre, au prix de **Deux piastres seulement.** Nous désirons que le National Democrat soit entre les mains de tout bon membre du parti et dans ce but nous avons réduit le prix de l'abonnement à ce que coûte seulement le papier blanc. Un abonnement gratuit à quiconque nous procurera trois abonnés. 20 juil—6m

PAR GIRARDEY & CO.

ELEGANTE PROPRIETE

Cottage avec jardin et terrasse, près de la Place Washington.

Par C. E. GIRARDEY & CO.—C. G. Friedrichs encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 18 octobre 1884, à midi à la Bourse d'encan St. Charles, il sera vendu, positivement à l'encan sans réserve—

L'élégante propriété cottage avec jardin, désignée par le No 409 rue Dauphine, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Français et Union, une des maisons les plus désirables et des plus complètes du Troisième District, si ce n'est pas de la ville.

Le terrain mesure 58 pieds 11 pouces de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles; aussi une portion de terre additionnelle mesurant à peu près 30 pieds de la continuation de la ligne du fond vers la rue Française, sur 44 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, s'étendant vers la rue Dauphine.

Les améliorations sont une élégante résidence cottage dernier genre bâtie en bois, couverte en ardoises, ayant corridor, magnifique salon, chambres à coucher, avec de hauts plafonds, de riches fresques, gaz, une bâtisse retirée en bois avec deux étages, chambres à coucher, à bain, boudoir et trois chambres pour les galeries.

Le reste du terrain est disposé en jardin et planté d'arbustes de choix, avec un magnifique kiosque; emplacement dans le fond pour volailles et animaux, de vastes caves en fer, une maison de goût et ayant tout le confort désirable. Pour bien apprécier la maison il faut aller la visiter ce que l'on peut faire tous les jours de midi à 2 heures de l'après-midi sur présentation d'une carte de l'encanteur.

Vente positive. Possession en sera donnée lorsque les conditions de la vente auront été remplies.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la partie à crédit à un et deux ans en billets spécialement garantis par le lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent de honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour faire la collection, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884 en sus du prix de la vente. 10 pour cent sur le prix d'achat au comptant seront requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 oct—4 5 16 17,18.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété élégante dans le Sixième District

Succession de Dominique Bertin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 12,147

Par B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 8 novembre 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 30 septembre 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Delachaise, Laurel et l'Avenue Louisiana mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 161 pieds 5 pouces entre lignes parallèles au pied américain.

2° Un autre lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet, désigné par le No 6 et mesurant 32 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 161 pieds 5 lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.

3° Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet, et mesure 48 pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de 130 pieds entre lignes parallèles au pied américain

Conditions Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs

Les acquéreurs paieront en sus du prix de leurs adjudications les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
2 oct—2,11,18,25—1,8 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

2 Meubles de salon en palissandre, richement sculpté—Meubles élégants de chambre à coucher en palissandre, avec armoires à glace à double battants. Belles glaces de trumeau et pour panneaux, à riches cadres dorés. Tables dorées pour salon. Magnifique pendule et candélabres en bronze. Jolies gravures. Aussi, un admirable piano Pleyel.

Succession de Mme Marie Louise Casa.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A No 5505

Par B. ONORATO encanteur—Bureau 45 rue Royale—LUNDI, 13 octobre 1884 à 10 30 du matin sur les lieux 391 rue ... en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 27 septembre 1884, je procéderai à la vente à l'encan des articles ci-dessus décrits, à savoir:

Les articles ci-dessus mentionnés, ensemble avec un assortiment général de meubles de salon, de salle à manger, de chambre à coucher, de cuisine et autres articles de ménage, etc.

Conditions—Comptant avant livraison.
30 sept—3 oct 4, 11 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE

Une maison à deux étages et ... rue Magazine et Vaumont et Belcastle.

Succession de Catherine Dimmerette.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D—No 12,121

Par B. ONORATO, Encanteur—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 25 octobre 1884 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 26 septembre 1884, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magazine, Vaumont, Belcastle et Camp, mesurant ... pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant W O Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
24 sept—24—oct 4,11,18,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Successions d'Eugène Gorrordona et de Margaret Egan, épouse d'Eugène Gorrordona, No. 9090, Division A, No. 10,863, Division C, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 11 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 septembre 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Philip, Première et Magnolia, et formant l'encoignure des rues Magnolia et Première, et mesure 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 100 pieds et face à la rue Première, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant

Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.
6 sept—6,13 20 27, 4,8,11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District, coin des rues Dumaine et Galvez.

Deux terrains de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Washington, entre Troisième et Quatrième.

Un lot de comptes à recevoir.

Dans l'affaire de William Hoyle vs ses créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No 11,746.

Vente de Syndic

Par B. ONORATO, Encanteur, Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour Division A, siégeant en place de l'Honorable F. A. Monroe juge de la dite Cour Division C maintenant absent en congé, daté du 9 septembre 1884, je procéderai à la vente de la propriété ci-après, savoir:

1° Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Galvez, Ste-Anne et Johnson formant l'encoignure des rues Dumaine et Galvez, et mesurant 83 pieds 4 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 76 pieds entre lignes parallèles et de face à la rue Galvez, au pied américain.

2° Deux certains terrains dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No. 57, borné par les rues Washington, Troisième, St. Jean et Quatrième, qui mesurent chacun 33 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Washington sur 160 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, les dits lots désignés par les Nos 4 et 5 et se touchant.

Conditions—Comptant

Actes de vente par devant C. G Andry, Notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs payant en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

3° Un nombre de comptes ouverts d'après un inventaire enregistré.
11 sept—11, 20, 27, oct—4, 11, 18.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Eugène Gérard.

No 12,047—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

Meubles de bureau et de chambre à coucher.

Par HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 septembre 1884, il sera vendu, à l'encan LUNDI, 6 octobre 1884, à 10 1/2 heures du matin, au No 13 rue St-Charles—

Deux vitrines.
Une chaise et un pupitre.

Au No 8 rue Conti, à 11 1/2 heures du matin, le contenu du bureau comprenant un coffre en fer, pupitres, chaises, etc.

Au No 85 rue Dumaine, à 1 1/2 heures de l'après-midi, meubles de chambre à coucher et une pendule.

Conditions—Comptant avant livraison.
26 sept—26, 28 oct 4 5

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 18 déc—1